

ARRETE N° 218/A /MINESEC/SG/BNCEP du **26 JUIL 2017**
portant fermeture de certains établissements scolaires privés pour le compte de
la rentrée scolaire 2017/2018 pour violation des formalités légales de création et
d'ouverture.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n°2004/022 du 22 juillet 2004 fixant les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;
Vu le décret n°2008/3043/PM du 15 décembre 2008 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Enseignement Privé au Cameroun ;
Vu le décret n° 2011/408 du décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun ;
Vu le décret n°2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;

Considérant Les rapports des missions de repérage, d'identification et de suivi-évaluation de la Brigade de Contrôle des Etablissements Privés d'Enseignement Secondaire (BNCEP) ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Sont fermés, à compter de la date de signature du présent Arrêté, pour violation des formalités légales de création et d'ouverture, les établissements scolaires ou de formation privés d'Enseignement Secondaire ci-après désignés :

❖ **REGION DE L'ADAMAOUA**

N°s	Etablissements	Départements	Arrondissements	Localité	Infractions précises
1	Collège YVES PLUMEY	VINA	NGAOUN-DERE		Fonctionne sans arrêtés de création et d'ouverture.

❖ **REGION DU CENTRE**

2	UNITY Bilingual Comprehensive College (UBCC)	MBAM ET KIM	NTUI		Fonctionne sans arrêté d'ouverture.
3	Collège Bilingue MYLEMA	MEFOU ET AFAMBA	NKOLA FAMBA	Mvog Manze	1-Fonctionne sans arrêté, 2-cadre non réglementaire et très dangereux.

N°s	Etablissements	Départements	Arrondissements	Localité	Infractions précises
4	Collège Privé Laïc LE NIL	MFOUNDI	YAOUNDÉ 1 ^{er}	Emana pont ; entrée CNPS	1-Pas d' arrêté d'ouverture ; 2-Cohabitation avec école primaire ; 3-Refus de souscrire au contrôle.
5	SEAT OF WISDOM Academy (SOWAC)			Rue Manguiers	1-Pas de titre de propriété; 2-Location des locaux par un nouveau promoteur sans agrément.
6	CRISPEFP			Rails Ngoussou	1-Pas d'arrêté de création ni d'ouverture ; 2-Locaux à proximité de la voie ferrée.
7	CHRIST WINNERS College		YAOUNDÉ 2 ^{ème}	Mbankolo	1-Site et locaux très dangereux ; 2-Superficie très insuffisante.
8	REDEMPTION Bilingual College			Carrière	Site et locaux non réglementaires et très dangereux.
9	GREEN HILLS Academy High School		YAOUNDÉ 3 ^{ème}	Damas	1-Pas d'arrêté d'ouverture; 2-Refus manifeste d'en obtenir; 3-Inscription frauduleuse par sous-traitance des candidats aux examens officiels.
10	CHAMPION Secondary School			Carrefour Obili	1-Pas d'arrêtés de création ni d'ouverture; 2- Inscription frauduleuse par sous-traitance des candidats aux examens officiels.
11	WITS STANDARD School of Excellence			Obobogo Colombia	Pas d'arrêté d'ouverture mais fonctionnel;
12	Collège BEPRU			Nkomo	Pas d'arrêtés de création ni d'ouverture;
13	Collège PERE MATHIEU		YAOUNDÉ 4 ^{ème}	Ekoumdoum	1-Site et locaux dangereux et non réglementaires. 2- Absence d'arrêtés de création et d'ouverture.
14	Collège Bilingue YANN et MARINA du carrefour Amadou			Carrefour Amadou	1-Usurpation du nom d'un autre établissement ; 2-Location dans les structures de l'Ecole primaire Complexe de l'Espoir ; 2- Pas d'arrêtés.



N°s	Etablissements	Départements	Arrondissements	Localité	Infractions précises	
31	Collège Bilingue ALPHA de Njombe	MOUNGO	NJOMBE PENJA	Njombe	1-Fonctionne sans arrêté ; 2-site < à 500m ²	
32	Institut Polyvalent SAINT JOSEPH de Njombe				Fonctionne sans arrêté.	
33	SAINT JOSEPH			Penja	1-Aucune autorisation ; 2-aucun dossier en cours. 3-Fonctionne dans les anciens locaux d'une église.	
34	Collège SAINT JOSEPH de Kotto			MBANGA	Kotto-Up	Fonctionne sans arrêté.
35	PROVIDENCE Bilingual Comprehensive College de Mbanga				Fonctionne sans arrêté	
36	WISDOM Bilingual Complex Souza				BONALEA	Souza
37	FRATERNAL Bilingual Grammar and Technical College	SANAGA MARITIME	EDÉA 1 ^{er}		Fermés par Arrêté du 04 juillet 2014.	
38	Institut DINO		EDEA 2 ^{ème}	Malimba	Fonctionnent dans la clandestinité	
39	ENKO INTERNATIONAL College (LES BOURGEOIS)	WOURI	DOUALA 1 ^{er}	Bonanjo	1-Fonctionne sans aucun arrêté . 2-Cohabitation avec maternelle et primaire	
40	STAFF College		DOUALA 2 ^{ème}	New-Town	Fermé par Arrêté du 12 août 2016. A continué à fonctionner.	
41	Collège Impérial LEZENOU		DOUALA 3 ^{ème}	Ndogpassi III	1-Fermé par Arrêté du 12 août 2016 mais a continué à fonctionner. 2-Pas de jugement d'hérédité ;	
42	Collège LA METHODE				Ngodi Bakoko	Fonctionnent sans aucun arrêté.
43	Institut Secondaire LA PRALINE			Fonctionne avec de faux arrêtés de création et d'ouverture.		
44	ŒUVRE ET VIE					Bilongue
45	Collège Privé ALLIANCE			DOUALA 4 ^{ème}		
46	Collège SAINT JULES					
47	Institut polyvalent BENADJA					
48	Institut Polyvalent Moderne VOICI					
49	Collège Privé Laïc Bilingue SAINT EMILE.					



N°s	Etablissements	Départements	Arrondissements	Localité	Infractions précises
50	Collège LE PRYTANEE	WOURI	DOUALA 5 ^{ème}	PK 11 Mbengue City	Fonctionnent malgré leur fermeture par Arrêté du 12 août 2016.
51	BRITISH ISLES Secondary School			Makepe	
52	Collège Polyvalent LES VALEURS			Bepanda l'An 2000	A un arrêté de création du 24 avril 2017, mais fonctionne sans arrêté d'ouverture.

❖ REGION DU NORD-OUEST

53	FRANDEL Bilingual Secondary School	MEZAM	BAMENDA II		Absence d'arrêtés de création et d'ouverture.
54	DREAM OF BETHEL Secondary School				
55	TAH Comprehensive High School				1-Absence d'arrêtés de création et d'ouverture ; 2-Etablissement nomade.
56	MAGARET TJOSVOLD		SANTA		Absence d'arrêtés de création et d'ouverture.
57	BRIGHT STAFF Comprehensive High School	MOMO	BATIBO		Absence d'arrêté d'ouverture.
58	Ndop Technical and Commercial College	NGOKE- TUNJIA	NDOP		Promoteur décédé. Nouveau pomoteur sans agreement.

❖ REGION DE L'OUEST

59	Collège Privé LA MAÎTRISE	MIFI	BAFOUS- SAM 3 ^{ème}	Kouougou	Local d'habitation transformé en salles de classe.
----	---------------------------	------	---------------------------------	----------	----------------------------------------------------------

❖ REGION DU SUD-OUEST

60	UNIQUE Bilingual Comprehensive College	FAKO	MUYUKA	Yoke	1-Site et locaux très dangereux. 2-Etablissement nomade, délocalisé du 1 ^{er} site d'emprunt
61	SPOTLIGHT Comprehensive College		TIKO	Long Street	Site et locaux très dangereux.



Article 2: Les Délégués Régionaux et Départementaux des Enseignements Secondaires et les Secrétaires à l'Education territorialement compétents sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera enregistré et publié partout où besoin sera./.

Ampliations:

- Cab/SEESEN;
- IGS/IGE;
- DECC-OBC-GCE BOARD;
- Gouverneurs concernés ;
- Préfets concernés ;
- SENAT ;
- Fondateurs intéressés ;
- Chrono/Archives.



Jean Ernest Massana Ngalle Bileh